

Réalisez le bulletin d'un salarié Cadre en CDI à temps plein

Mois de mars 2024

Effectif de l'entreprise : 70 salariés

Taux AT : 1,2 %

Taux versement mobilité : 2 %

Salaire de base : 10 590,00 €

Brut du mois de janvier : Salaire de base + primes = 14 590,00 €

Brut du mois de février : Salaire de base + primes = 18 900,00 €

Pas de prime en mars

Mutuelle complémentaire : sur le brut dans la limite d'un PMSS : 1 % part patronale, 1 % part salariale

Taux PAS : 9,9 %